



Commune de

Munchhausen



Informations municipales

www.munchhausen.fr



Mars 2024 / N°38



Chères Munchhausennoises,
Chers Munchhausennois,

Le printemps est une saison de renouveau, de célébration et d'activité. Elle offre de nouvelles opportunités de se connecter avec la nature et avec les autres, ainsi que de renouveler l'esprit et le corps. Il est important de profiter de cette saison, tout en prenant soin de soi et en se préparant aux défis qui peuvent survenir.

De nouveaux projets seront engagés grâce au travail notamment des élèves de l'école qui ont ardemment planché sur le projet de végétalisation d'une partie de la cour d'école, je voudrais les en remercier ici.

La concertation publique sur la réserve naturelle s'achèvera le 12 mars. Venez nombreux à cette dernière réunion. En tant qu'habitants de Munchhausen, nous sommes tous concernés par les enjeux de la fréquentation et de la circulation dans la réserve naturelle.

Le changement d'heure continue ! Samedi 30 mars à minuit nous passerons à l'heure d'été, il faudra rajouter 1H.

Les membres du Conseil Municipal, du CCAS et le personnel communal restent à votre écoute.

Prenez soin de vous et profitez des beaux jours qui reviennent !

Votre maire, Sandra RUCK

La campagne de recensement 2024 s'est terminée avec succès le 17.02.2024. Nous vous remercions pour votre précieuse participation et pour l'accueil que vous avez su réserver à nos 2 agents recenseurs.

Merci également à Mesdames Christine EBERLE et Isabelle GABEL, nos 2 agents recenseurs, ainsi qu'au personnel communal qui se sont impliquées avec rigueur à chaque étape pour veiller au bon déroulement du recensement.

Le recensement est un devoir civique essentiel afin que notre village puisse avoir les financements nécessaires afin d'évoluer selon les besoins de l'ensemble de la population.

Les chiffres officiels seront connus dans quelques mois, après validation par l'INSEE.



Collecte des biodéchets

Retour des données en kilogrammes sur la collecte des biodéchets dans les Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) du mois de janvier 2024:

P.A.V. rue du Rhin : 777 Kg

P.A.V. rue de la Sauer : 608 Kg

P.A.V. rue des Cygnes : 399 Kg

C'est donc un total de 1784 Kg de biodéchets qui ont été collectés au mois de janvier 2024.



Un bac de biodéchets peut accueillir environ 100 Kg de déchets alimentaires avant d'être saturé. Nous vous rappelons que les levées de ces P.A.V. ont lieu les mardis et vendredis après-midi.



FINALE CHAMPIONNAT ET COUPE DE FRANCE LES 23 ET 24 MARS 2024 A MOTHERN

L'Amicale Cynophile de Mothern (ACDM) organise pour la troisième fois le Championnat et la Coupe de France sur le terrain d'entraînement situé aux abords du Rhin dans un cadre verdoyant est une référence dans la région. A l'occasion de ce Championnat, des compétiteurs de haut niveau, venus de toute la France, viendront se mesurer sur le terrain aménagé à cette occasion et ainsi satisfaire les amateurs de bons chiens aptes au dressage, tous aussi obéissants les uns que les autres, stables et équilibrés, amoureux de leur maîtres. Le chien nous laisse rêver et réconcilie tous ceux qui ont pu lire ou entendre, via les médias, les accidents survenus un peu partout. Ici rien à voir avec les chiens dangereux, rien à voir avec les chiens livrés à eux-mêmes, à leur instinct. Ici on parle d'éducation, de chien au service de l'homme, du chien qui vit et qui aime la famille et de chien de sport. Car, en effet, tous ces chiens sont des athlètes et les exercices que certains effectuent, que ce soit des sauts d'obstacles ou des exercices de mordant, c'est toujours sous forme ludique qu'ils les effectuent tels des judokas, et non comme des voyous des rues, car ils sont tout aussi stables et équilibrés qu'un sportif de haut niveau et sont capables de maîtriser leurs nerfs face à des situations stressantes ou déroutantes. En un mot, le bon chien, bien dans ses baskets. L'ACDM met tout en œuvre pour réserver le meilleur accueil à tous les concurrents et à leurs accompagnateurs afin qu'ils passent un excellent séjour et qu'ils repartent avec l'envie de revenir en Alsace. Un appel a été lancé à tous les commerçants pour aider à financer cette manifestation avec un budget prévisionnel de 28 000€ de dépenses alors qu'elle sera gratuite et ouverte au public qui est, comme on s'en doute, attendu nombreux. Outre notre Marseillaise qui sacrera le Champion de France, il est prévu un repas de Gala pour clôturer la manifestation le dimanche soir. Parmi les partenaires de cette manifestation d'envergure, on compte bien sûr la municipalité de Mothern, la Société Centrale Canine de Paris, la Société Canine du Bas-Rhin et le sponsor officiel Cyno-pro.

Toute la population est bien sûr conviée à venir assister à ce spectacle gratuit inédit.

La préparation de cette finale représente un véritable défi pour le club mothernois. Un comité d'organisation a été créé afin de gérer le bon déroulement de cet événement et une cinquantaine de bénévoles œuvreront tout au long de cette manifestation pour le bien-être des compétiteurs et des spectateurs.

A noter qu'il sera possible de se restaurer du vendredi soir au dimanche soir à la salle polyvalente qui clôturera cette belle fête cynophile.

Retour à l'école !

CARNAVAL



Les enfants ont pu honorer la tradition du défilé du Mardi-Gras dans le village grâce aux membres du Conseil Municipal, des parents d'élèves, des habitants du village qui ont gâté les enfants de bonbons, et autres friandises. Merci à tous !



Mardi 20 février, les élèves de CM1 CM2 sont allés dans la réserve naturelle avec Thomas VOEGEL, animateur nature du conservatoire des espaces naturels (CEN). Munis de lunettes de protection, de gants et d'un gros sécateur, les élèves ont taillé les trognes.

Pauline STADTLER





Samedi 23 mars 2024 de 9H à 11H00
Rendez-vous à la salle polyvalente
(salle d'extension)

Chers Habitants, petits et grands,
Rejoignez-nous en faveur de la réduction des déchets
et la protection de notre environnement.
Venez nombreux ! Boissons et collation offertes.



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

PERMANENCE DE LA DEPUTE STEPHANIE KOCHERT

Permanence de la Député Stéphanie KOCHERT assurée par sa collaboratrice, Mme Marie-Danielle MARTIN, lundi 11.03.2024 de 16H à 17H30 à la mairie de Munchhausen.

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

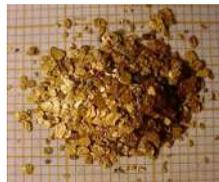
Merci de prendre contact avec le secrétariat de la permanence parlementaire de Wissembourg :

12, allée des peupliers - 67160 WISSEMBOURG

☎ 03 88 54 81 00

✉ contact@stephaniekochert.fr

MUNCHHAUSEN ET L'OR DU RHIN



A l'entrée de notre village, la très active et talentueuse équipe de décoration de la commune a mis en place une figuration rappelant un passé pas si lointain que cela : l'orpaillage. Il s'agit d'une activité locale dont les documents attestent l'existence dès le 12^{ème} siècle. Cette recherche de paillettes d'or charriées par le Rhin était soumise à une réglementation relativement stricte placée sous le contrôle des autorités évolutives au cours des siècles : abbaye de Seltz, autorités badoises, royaume de France. Parmi les contraintes fixées, on peut retenir, en ce qui concerne Munchhausen, la limite supérieure de sept planches de lavage avec trois orpailleurs par planche.

Dans ce cadre, et sous l'égide de l'abbaye de Seltz, Munchhausen faisait partie d'un groupement de plusieurs villages du Ried dont Wintersdorf, Ottersdorf, Plittersdorf. Les orpailleurs avaient le droit d'exercer leur activité sur les deux rives du Rhin, lequel n'était pas encore canalisé à l'époque. En 1790 les autorités badoises ont interdit l'exploitation sur la rive droite du Rhin aux habitants de Munchhausen. La possibilité d'orpailler sur les deux rives a été rétablie en 1824 avec toutefois l'obligation de se limiter au ban de la commune. Les relations entre les orpailleurs des différentes communes n'étaient pas toujours des meilleures. C'est ainsi qu'en 1838 des chroniques locales font état d'affrontements assez violents entre les orpailleurs de Munchhausen et leurs voisins badois. La canalisation du Rhin, autour des années 1870, marque la fin de l'activité de lavage aurifère de notre village. Le dernier orpailleur est mort en 1904 à 89 ans. Il s'appelait Peter Paul LEHMANN.

Mais d'où viennent ces paillettes d'or ?

Dès sa source, le haut Rhin traverse les roches alpines suisses et son fort courant entraîne avec lui des sédiments métallurgiques tels que le titane et d'autres métaux dont l'or. Au début de son cours, on ne pratique presque pas de lavage aurifère à cause de la rapidité du courant qui entraîne plus en aval les paillettes. Celles-ci se retrouvent sur les bancs de sable et de gravier fin et s'amoncellent au gré des crues sur les bords des îles en constante évolution. Le Rhin tient l'un des premiers rangs parmi les fleuves aurifères de notre planète. A titre de comparaison, là où les orpailleurs du Rhône gagnaient une dizaine de sous par jour, ceux du Rhin en retiraient plus de 40.

Comment isoler les paillettes ?

Les paillettes sont si petites et en si faible quantité dans le sable qu'il fallait être un orpailleur très expérimenté pour les détecter. L'outil principal était

une grande planche d'environ 1 m 70 de long, de 0 m 70 de large et épaisse d'environ 5 cm. De chaque côté de la planche, et sur l'un des bouts, un rebord de 2 à 3 cm a été mis en place. Le côté rebord de bout s'appuie à terre tandis que l'autre bout est relevé par un tréteau de 50 cm environ. Sur la planche est alors cloué un drap laineux. A une trentaine de centimètres du bout supérieur est fixé une espèce de corbeille en osier (claire) dont la convexité est tournée vers le bas de la planche. Cette corbeille constitue un premier crible à travers lequel l'orpailleur fait passer le sable par des lotions répétées d'eau pour séparer les pierres et le gravier. Lorsque la corbeille est pleine de gravier, elle est vidée, pour être à nouveau remplie. Pendant ces criblages successifs l'eau de lavage entraîne vers le bas les particules plus fines et plus légères. Les grains les plus minuscules sont retenus par les poils du drap. Les paillettes d'or se retrouvent alors mélangées avec du sable très fin. Après plusieurs opérations de ce type, le drap est enlevé et lavé dans une cuve pleine d'eau pour en enlever le sable puis remis sur la planche. Ces mêmes manœuvres sont répétées jusqu'à l'obtention de suffisamment de particules retenues par le drap. Cette masse est ensuite mise dans une nacelle en bois que l'on remplit d'eau. Le laveur agite cette nacelle de manière à séparer selon leurs densités respectives, les paillettes et les particules restantes de sable. Ce qui reste est ensuite séché. Par la suite, une certaine quantité de mercure est versé sur cette masse que l'on pétrit par la suite. Le mercure attire les particules d'or pour former un amalgame qui est ensuite brûlé ce qui a pour effet de transformer le mercure par distillation, en gaz toxique. L'or reste alors au fond de la cornue. Pendant une journée de travail de 12 heures, l'orpailleur garnit la planche 400 à 500 fois, avec à chaque fois, 5 pelletés de gravier.

Le rendement de cette opération de lavage aurifère est extrêmement faible. Selon les gisements, pour obtenir 1 Kg d'or il est nécessaire de laver 7000 tonnes de sable ! On mesure ici à quel point le travail d'orpaillage est un travail ingrat, fastidieux et peu lucratif. L'or ainsi recueilli, était vendu dans un premier temps à Karlsruhe, puis à Rastatt. Avec l'or ainsi extrait, on a fabriqué des ducats appelés « ducats du Rhin » très recherchés dans la première partie du 19^{ème} siècle. C'est cette industrie rhénane que le grand compositeur allemand Richard WAGNER a immortalisée dans le cadre mythologique de son opéra « Rheingold ».



L'orpailleur n'était pas un homme riche. C'était même un pauvre. A l'époque, la richesse ne revenait pas à ceux qui la produisaient... mais en est-il autrement à notre époque ?

Robert KNOERR

La Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Une DAACT, ou déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, est une formalité obligatoire à déposer en mairie lorsque des travaux pour lesquels vous aviez obtenu une autorisation signée par le Maire (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable) sont terminés.

Quels sont les documents à déposer en mairie ?

- ◆ Cerfa 13408*10
- ◆ Attestation RT2012 ou RE2020 selon la date de dépôt de l'autorisation de travaux.

Pour les bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant le 1er janvier 2022, c'est la **RT 2012** qui s'applique. A compter du 1er janvier 2022 c'est la RE2020.

L'attestation est établie par un contrôleur technique ou par un architecte. L'architecte ne peut pas être celui qui a conçu le projet, établi les plans ou signé la demande de permis de construire. Pour les maisons individuelles, un diagnostiqueur agréé pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique (DPE) peut rédiger cette attestation.

Suite au dépôt du dossier complet de la DAACT, la mairie a 3 mois pour contester la conformité des travaux. Si votre construction n'est pas conforme, la mairie peut vous mettre en demeure par courrier RAR, d'effectuer les travaux nécessaires. Pour cela, elle peut vous demander de déposer un permis de construire modificatif.

Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'article [L.480-4 du Code de l'urbanisme](#):

- ◆ Une amende comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carré de surface construite ;
- ◆ Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci ;
- ◆ Dans le cadre d'une procédure pénale, il pourra être ordonné la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

Qu'est-ce que la Déclaration d'Ouverture de Chantier ? (DOC)

La DOC est un document Cerfa N° 13407*08 signalant le commencement des travaux à la mairie. Elle doit obligatoirement être adressée dès le début des travaux.

NB : Votre permis est périmé si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans. Si vous les interrompez durant plus d'1 an après la période de 3 ans, votre permis est aussi périmé. Vous pouvez toutefois demander la prolongation de votre permis. Vous pouvez le prolonger 2 fois pour une durée d' 1 an.

Plan Local d'Urbanisme : Vous pouvez consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la commune sur le site (en sélectionnant la commune de Munchhausen) <http://posplu.bas-rhin.fr/>

A Munchhausen, du fait de la réserve naturelle, tout le côté droit de la rue du Rhin, rue Geisberg, rue du Chaudron, rue de la Sauer, impasse des Saules, impasse des Chênes, rue du Site, rue de l'Etang sont concernées par la législation des ABF en plus du Plan Local d'Urbanisme qui lui concerne l'ensemble du village.

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme :

Depuis le 3 janvier 2022, vous pouvez profiter de la saisine par voie électronique (SVE) pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec les mêmes garanties de réception de prise en compte du dossier qu'un dépôt physique par papier.

Le téléservice, destiné aux particuliers comme aux professionnels, permet de saisir et déposer toutes les pièces du dossier directement en ligne, à tout moment, et dans le cadre d'une démarche simplifiée.

Adresse du téléservice : <https://appli.atip67.fr/quichet-unique>

Toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée en mairie version papier doit être en 3 exemplaires et comportant les pièces suivantes:

- Cerfa (chaque Cerfa est différent selon la nature du projet).
- Plan de situation et plan de masse (à trouver sur le site du cadastre)
- Plan de coupe, plan des façades, des toitures, insertion géographique
- Attestation RT2012 ou RE2020 (règlementation thermique selon la nature du projet)
- Notice descriptive du projet

Vous trouverez sur le site de la commune www.munchhausen.fr sous l'onglet démarches puis urbanisme des documents téléchargeables comme les Cerfa ou des liens vous guidant dans la création de vos dossiers d'urbanisme.

Anniversaires



Mars 2024

- 90 ans : M. Antoine WINTER, né le 06.03.1934
88 ans : Mme Alice WESTERMEYER, née SCHMITT, le 10.03.1936
80 ans : M. Michel HARRI, né le 17.03.1944
77 ans : Mme Gisela HESS-HOLLER, née BRANDT, le 30.03.1947
74 ans : Mme Marie-Thérèse DECK, née RUCK, le 16.03.1950
74 ans : M. André KAPPS, né le 29.03.1950
73 ans : M. Paul SCHEHR, né le 17.03.1951
72 ans : Mme Heidelore SELLMANN, née WINTER, le 06.03.1952
72 ans : M. Charles RUCH, né le 16.03.1952
72 ans : M. Joseph JAEGER, né le 25.03.1952
70 ans : M. Joseph STOLTZ, né le 26.03.1954



Naissances



Elodie LE FOURNIER, née le 01.02.2024

Fille de Virginie ZINGER et Roman LE FOURNIER



14 mars : Vente de primevères
« Des fleurs pour lutter contre le cancer »

De 9H à 17H Hall de la Mairie, de 9h à 14h Place de la République à LAUTERBOURG et fleuriste « Sur une note fleurie » à Mothern (participe à l'opération en vendant au même tarif du 12 au 17 mars)



Contact et précommande :

Sophie HOLLER 03 88 94 80 18
s.holler@mairie-lauterbourg.fr

Christiane HUSSON 06 31 79 61 83
c.husson@mairie-lauterbourg.fr

Simone BOGNER 06 10 85 00 81
simone.schmittbogner@gmail.com

Le Conseil de fabrique



Chères paroissiennes, chers paroissiens,

Permettez-moi de vous dire le plaisir qu'a été le nôtre de voir à quel point vous avez répondu à notre invitation pour « la choucroute à emporter ». En effet, pas moins de 180 portions ont été vendues. Nous sommes fiers de votre soutien. Le bénéfice permettra de continuer, jour après jour, cette noble tâche qui nous a été confiée : l'entretien et la restauration de notre belle église de Munchhausen.

Cette solidarité me fait penser à une citation : « *Ce n'est pas tant l'intervention de nos amis qui nous aide, mais le fait de savoir que nous pourrions toujours compter sur eux.* »

La reconnaissance est le secret de la vie. L'essentiel est de vous remercier pour tout ».

C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma plus sincère gratitude pour votre soutien inestimable. Votre présence a été une source de réconfort indéfectible.

Je n'oublie pas d'y inclure l'auberge « A L'Etang » et son équipe qui ont préparé gracieusement cette choucroute.

M. Jean-Jacques HOERD de Seltz qui a offert les pommes de terre.

Celles et ceux qui nous ont fait parvenir des dons ainsi que la municipalité pour avoir réalisé gracieusement les photocopies.

Un grand merci également à mes collègues du Conseil de Fabrique pour leur soutien sans faille.

Je vous prie d'agréer chères paroissiennes, chers paroissiens, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le président du Conseil de Fabrique
Bernard WEINHARD



09.03 : Soirée moules-frites par le FC Munchhausen à partir de 19H à la salle polyvalente.

11.03 : Don du sang de 16H30 à 20H à la MLC de Seltz.

12.03 : Concertation publique en Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Delta de la Sauer : réunion de clôture. A 19H à l'extension de la salle polyvalente.

19.03 : Burger Bus, à partir de 17H30 place de la mairie.

23.04 : Soirée récréative par le CSPM à partir de 18H à la salle polyvalente.



Réunion publique Récupération et gestion des eaux de pluie sur mon terrain

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (CCPR) et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et la région Grand-Est, ont lancé en 2023, et pour une durée de 3 ans, une **opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie**.

Cette opération vous permet de bénéficier d'une aide à hauteur de **80 %** pour l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements, parmi différents modèles, selon vos besoins. **Cette subvention vous est proposée à la condition du déraccordement du réseau d'assainissement d'une partie des eaux pluviales issues de votre toiture**. Le trop-plein de la cuve est infiltré sur votre terrain, permettant à l'eau de pluie de réintégrer le cycle naturel de l'eau et ainsi de recharger la nappe.

Pour en savoir plus sur cette opération, venez assister à la réunion publique organisée :

Le lundi 04 mars à 19h à Mothern (Salle Polyvalente)

Venez découvrir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales à travers la présentation :

- De l'opération et de ses objectifs ;
- Des démarches et conditions pour bénéficier de cuve(s) de récupération d'eau de pluie.

A qui s'adressent ces réunions ?

A tous les habitants de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin :

- Souhaitant bénéficier de cuve(s) de récupération d'eau de pluie ;
- Ou souhaitant simplement en savoir plus sur les nouvelles pratiques de gestion des eaux pluviales.





Visite guidée à vélo à travers les réserves de part et d'autre du Rhin

Organisée par le Conservatoire des Sites Alsaciens, samedi 23 mars 2024, de 10h à 15h !

Tous en selle ! Sortie bilingue et à vélo. Partez avec des guides du CEN Alsace et de l'association PAMINA à la découverte des réserves du delta de la Sauer et celle de Rastatter Rheinaue. Séparées par le Rhin, elles sont unies par la similitude des milieux, de leur faune et de leur flore. La sortie franco-allemande permettra d'aborder les différences et les similitudes entre les deux pays, à travers un paysage typique de forêt alluviale.

A prévoir : son vélo et son pique-nique.

Sortie susceptible d'être annulée en cas de crue du Rhin, de mauvaises conditions météo ou de non fonctionnement du Bac de Seltz.

Gratuit. INSCRIPTION OBLIGATOIRE à l'Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg par mail à info@tourisme-seltzlauterbourg.fr ou par téléphone +33 (0)3 88 05 59 79.



CLUB CINEMA DE LAUTERBOURG

Le vendredi 22.03 à 19H30 et dimanche 24.03 à 15H

**ENTRÉE
GRATUITE**



FILM

**LE FLEUVE INVISIBLE -
UN TRÉSOR SOUS LA PLAINE DU RHIN**

Explorez l'écosystème phréatique du Rhin, une précieuse réserve d'eau douce menacée par des espèces invasives, l'agriculture intensive et l'irrigation, abritant une vie unique dans des rivières cristallines.



le F.C. MUNCHHAUSEN

Entente sportive Munchhausen/Moethern

Organise sa traditionnelle



Soirée Moules-Frites



animée par l'orchestre
Santa Lucia

Samedi le 09 mars 2024

à la salle polyvalente de Munchhausen

⚽ **Moules-Frites à volonté**
OU

⚽ **Bouchée à la Reine**

19€ (adulte) / 9€ (moins de 14 ans)

Ouverture de la salle à 19 h

Cartes disponibles auprès des membres du FCM
Choix du menu à la réservation

Renseignements et réservations au :
03 88 86 53 64 ou 03 88 86 51 73
Ou par mail cindy.knaub.fcm@gmail.com

Réservation avant le 03 mars 2024



CERCLE ST PANTALEON MUNCHHAUSEN

SOIREE RECREATIVE

Représentation de gymnastique féminine : poussines, jeunesses et adultes

Représentation de gymnastique par nos vétérans

Démonstration de step

SAMEDI, 23 MARS 2024 à 18H00

SALLE POLYVALENTE DE MUNCHHAUSEN

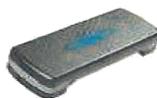


Gymnastique



Poussines – Jeunesses - Adultes

Step



ENTREE GRATUITE

Buvette et restauration (Grillades, knaks, sandwich, gâteaux) à partir de 18h00

Soyez les bienvenus...

Heures d'ouverture de la mairie : place de l'Eglise :

Lundi à jeudi : 11h00 -12h00

Vendredi : 10h30 - 11h30

Mardi : 17h00 - 18h00

Jeudi : 15h00 - 17h00

Permanence de Mme le Maire :

sur rendez-vous le mercredi de 9h00 à 11h00

Les adresses mails de la Mairie :

Pour joindre le secrétariat de la Mairie : mairie@munchhausen.fr

Pour joindre Mme le Maire : maire@munchhausen.fr

Pour joindre les adjoints : cindy.knaub@munchhausen.fr

yves.gabel@munchhausen.fr

jonathan.imbery@munchhausen.fr

Pharmacies de garde : 3237 (liste prévisionnelle sous réserve de changement de dernière minute).

03.03 : BISCHWILLER

10.03 : WISSEMBOURG

17.03 : ROESCHWOOG

24.03 : BISCHWILLER/WISSEMBOURG

29.03 : MOTHERN

31.03 : SOULTZ SOUS FORET

Heures d'ouverture de la déchetterie de WINTZENBACH:

Déchetterie de WINTZENBACH: 03.88.86.55.51

Du mardi au samedi :

Du 01/04 au 30/09 : de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15

Du 01/10 au 31/03 : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h45



Merci aux associations, poètes, historiens et école d'envoyer leurs publications à l'adresse :

bulletin.munchhausen@gmail.com

Rédaction – mise en page – impression : mairie de Munchhausen – Tél. 03.88.86.51.81

Site internet : www.munchhausen.fr / courriel : mairie@munchhausen.fr / Dépôt légal 2011